PORTO-NOVO, LE SEPTEMBRE 1960 PG/MO. REPUBLIQUE DU DAHOMEY DES MINISTRES DECRET DU PREMIER MINISTRE. CABINET DU PREMIER MINISTRE /PCM/CAB/MI. LE PREMIER MINISTRE, SOMMAIRE a/s NCMITATION. VU la loi du I5 Février 1959 portant Constitution du Dahomey. VU la loi nº59/I6 du ¶ Juillet I959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres MPLIATIONS. étant obligatoirement entendu ; HRONG VU les nécessités de service ; ORD. SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ; AUSSAIRE LE Conseil des Ministres entendu ; RESIDENCE 15 .NIKKI I ARTICLE Ier .- M. CONGACOU Tahirou est nommé sous -Préfet de NIKKI. MERESSE.I I SOLDE ARTICLE 2° .- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de notification à l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.. PAR LE PREMIER MINISTRE LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

M. AROUNA.